
Naissance de la carte postale

Edouard LEVEUGLE

La seconde moitié du XIXe siècle, si elle fut riche en révolutions industrielles, est moins connue pour ses révolutions culturelles. Au nombre de celles-ci figurent les bouleversements dans les modes de communication.

En premier lieu, dès 1840 en Angleterre, 1849 en France, l'apparition du timbre-poste qui modifia considérablement les habitudes de la correspondance : en effet jusque-là l'affranchissement d'une lettre était à la charge du destinataire (ce sont les préposés des postes qui encaissaient les frais à chaque distribution) ; avec la mise en place du timbre-poste c'est l'expéditeur qui désormais paye le coût du service.

Ce changement modifia la perception d'une grande majorité de la population qui ne recevait pratiquement jamais de courrier (elle aurait été dans l'impossibilité de tout payer) et qui n'en expédiait pas plus afin de ne pas importuner un destinataire obligé de régler les frais d'affranchissement. Seuls les courriers officiels ou d'affaires circulaient couramment.

L'arrivée du timbre-poste laissait librement à chacun le choix de correspondre sans risque de froisser son correspondant.

On comprend mieux alors que nombre d'éditeurs, d'imprimeurs ou d'officines virent là un moyen de diffuser rapidement et à bon compte une information. Il ne manquait plus que le support.

Il est donc certain que sans l'invention du timbre-poste il n'y aurait pas eu de cartes postales (on voit mal les destinataires d'une carte de vacances de bord de mer envoyée par un ami plus ou moins proche, régler les frais d'affranchissement).

Les administrations postales voyant là un financement nouveau réfléchirent elles aussi à un mode de correspondance facile et bon marché.

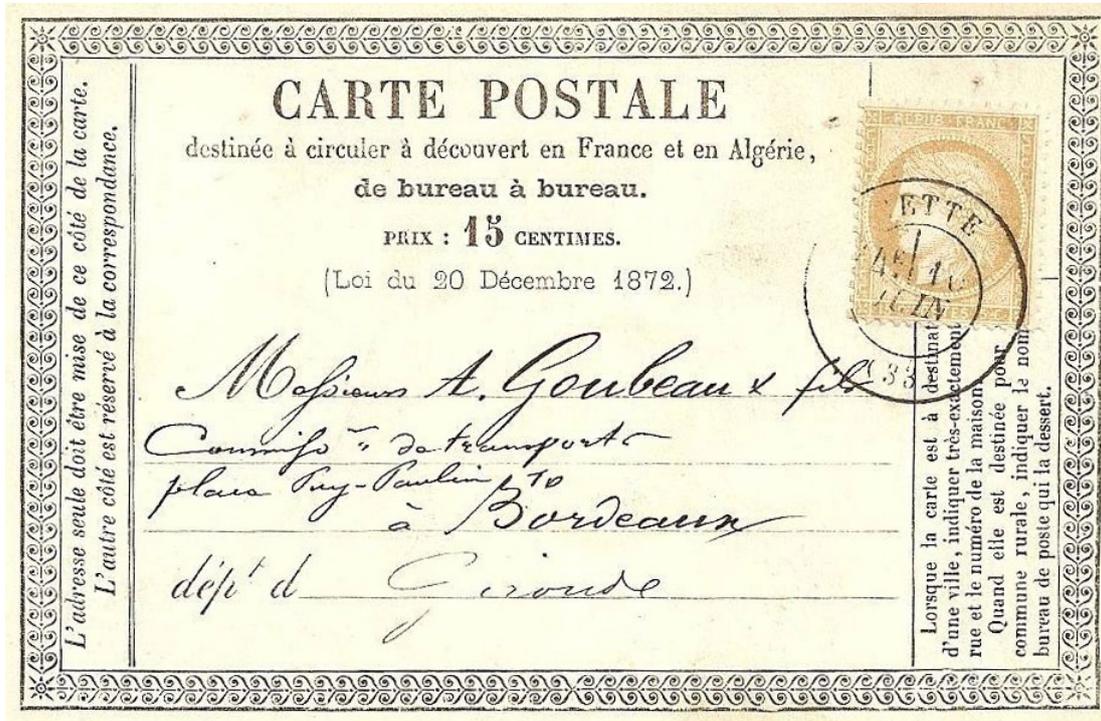
Finalement, on doit en 1865 au conseiller d'Etat prussien Von Stephan, puis en 1869 au professeur autrichien Emmanuel Hermann, la création officielle d'un "*feuilleton cartonné de correspondance devant circuler à découvert c'est-à-dire sans enveloppe*".

La naissance de la première carte postale officielle est attestée en 1869 en Autriche (plus exactement dans le royaume d'Autriche-Hongrie à l'époque). Tous les pays d'Europe ainsi que les Etats-Unis suivirent rapidement cette idée malgré de nombreuses critiques sur ce mode de circulation à découvert : n'oublions pas qu'une des qualités premières des employés des postes était de savoir lire, qu'il y avait chez de nombreux particuliers des gens de maison, que très souvent les gardiennes d'immeuble - célèbres concierges - recevaient et redistribuaient le courrier... autant de personnes susceptibles de lire les correspondances et de connaître la vie privée des personnes. Très vite les critiques furent balayées par le succès dû à la facilité et à l'économie d'utilisation des cartes.

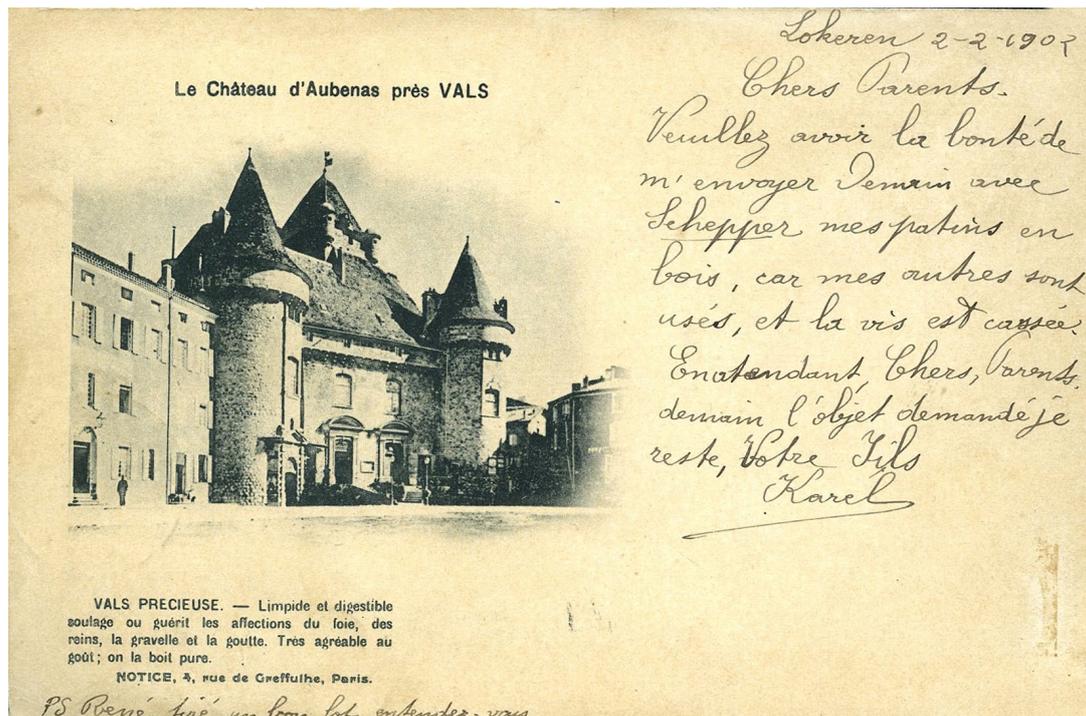
La Loi du 19 décembre 1872 officialisait en France l'utilisation de la carte postale et dès le 15 janvier 1873 la première carte postale officielle française était vendue au public dans les bureaux de poste. On notera que c'est l'administration postale qui garde alors le monopole de la carte postale. Cela ne durera que quelques années. Devant l'immense succès de ce nouveau mode de communication et la pression forte des entreprises privées qui, dès le milieu de l'année 1873 repiquaient déjà les cartes officielles à leur nom, l'arrêté du 7 octobre 1875 autorisa le secteur privé à fabriquer et à vendre des cartes postales. En juin 1878 l'administration abandonna définitivement la fabrication des cartes postales (seuls les entiers postaux - cartes postales avec timbre-poste imprimé sur la carte - resteront monopole des Postes).

En deuxième lieu deux autres inventions : la phototypie permit à la carte de continuer sa révolution avec dès 1890 des cartes postales avec vue ou photo de famille ouvrant ainsi une formidable opportunité de diffusion et d'utilisation de la carte postale en plein essor des transports, des voyages et des déplacements humains de masse (guerres, émigrations, conquêtes de nouveaux territoires). Déjà l'exposition universelle de 1889 avait suscité l'envoi de millions de cartes gravées de la nouvelle coqueluche des Français : la Tour Eiffel.

Les choses allèrent très vite. Jusqu'en 1904 il était interdit d'écrire au verso de la carte qui devait être exclusivement réservé à l'adresse (on ne peut donc écrire que côté vue). Le manquement à cette obligation était sanctionné par une taxe payée par le destinataire. Ensuite la correspondance, désormais autorisée au verso, ne devait pas excéder cinq mots hors signature afin de bénéficier du tarif réduit. Peu à peu toutes ces obligations disparurent et à partir des années 20 fut appliquée la même procédure qu'aujourd'hui pour expédier une carte postale.



Une des premières cartes postales officielles issues de la loi du 20 décembre 1872



Carte postale dite "précurseur" envoyée en 1902 avec correspondance au recto et adresse au verso. On remarque sous la photo du château d'Aubenas une réclame pour l'eau minérale Vals Précieuse